



MACARON



BRIMBELLE



TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rentrée scolaire 2017 / 2018

QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial (QF), utilisé dans ce document, correspond au 1/12^{ème} du revenu annuel du foyer avant abattements fiscaux et charges déductibles, indemnités de chômage et maladie, le tout divisé par le nombre de parts fiscales (cf. avis d'imposition).

TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont en fonction de votre QF. La facturation se fait à la séance d'une heure.

Le TAP Macaron :

est mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 15h35 à 16h35 pour les écoles Jules Ferry et Jean Jaurès

Le TAP Brimbelle :

est mis en place les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 13h30 à 14h30 pour l'école maternelle du HDP.
de 15h15 à 16h15 pour l'école élémentaire du HDP.

Tab. 1 : Tarif TAP à la séance en fonction de votre quotient familial

Quotient familial	Tranches	Tarif
QF 1	QF ≤ 450	0.40 €
QF 2	451 à 800	0.46 €
QF 3	801 à 1200	0.51 €
QF 4	1201 à 1650	0.56 €
QF 5	QF ≥ 1651	0.61 €

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez-vous au tableau 2 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Les tarifs sont ensuite détaillés dans les tableaux 3 et 4 en fonction de votre QF et des différents temps d'accueil périscolaire.

La facturation se fait sur la base d'une première heure d'accueil indivisible. Le temps de présence est ensuite facturé à la demi-heure.

L'accueil périscolaire Macaron :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h20 – 11h50 à 13h50 – 16h35 à 18h30.
le mercredi : de 7h00 à 8h50.

L'accueil périscolaire Brimbelle :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h00 – 11h30 à 13h30 – 16h15 à 18h30.
le mercredi : de 7h00 à 8h30.

Le mercredi, la restauration périscolaire à l'issue de la classe et jusqu'à 13h30 **se déroule exclusivement à Macaron**. Le transport des enfants entre Brimbelle et Macaron est pris en charge par la Commune.

Tab. 2 : Taux horaire en fonction de votre quotient familial

Quotient familial	Tranches	Régime général	Non allocataires CAF
QF 1	QF ≤ 450	1.24 €	1.78 €
QF 2	451 à 800	1.41 €	1.95 €
QF 3	801 à 1200	1.56 €	2.10 €
QF 4	1201 à 1650	1.72 €	2.26 €
QF 5	QF ≥ 1651	1.87 €	2.41 €

Tab. 3 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - BRIMBELLE

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 8h00	1:00	1,24 €	1,41 €	1,56 €	1,72 €	1,87 €
	Midi	de 11h30 à 13h30	2:00	2,48 €	2,82 €	3,12 €	3,44 €
Soir	de 16h15 à 17h15	1:00	1,24 €	1,41 €	1,56 €	1,72 €	1,87 €
	de 17h15 à 17h45	1:30	1,86 €	2,12 €	2,34 €	2,58 €	2,81 €
	de 17h45 à 18h15	2:00	2,48 €	2,82 €	3,12 €	3,44 €	3,74 €
	de 18h15 à 18h30	2:15	2,79 €	3,17 €	3,51 €	3,87 €	4,21 €
Mercredi matin	de 7h00 à 7h30	1:30	1,86 €	2,12 €	2,34 €	2,58 €	2,81 €
	de 7h30 à 8h30	1:00	1,24 €	1,41 €	1,56 €	1,72 €	1,87 €
Mercredi midi	de 11h30 à 13h30	2:00	2,48 €	2,82 €	3,12 €	3,44 €	3,74 €

Tab. 4 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - MACARON

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 7h20	1:20	1,65 €	1,88 €	2,08 €	2,29 €	2,49 €
	de 7h20 à 8h20	1:00	1,24 €	1,41 €	1,56 €	1,72 €	1,87 €
Midi	de 11h50 à 13h50	2:00	2,48 €	2,82 €	3,12 €	3,44 €	3,74 €
Soir	de 16h35 à 17h35	1:00	1,24 €	1,41 €	1,56 €	1,72 €	1,87 €
	de 17h35 à 18h05	1:30	1,86 €	2,12 €	2,34 €	2,58 €	2,81 €
	de 18h05 à 18h30	1:55	2,38 €	2,70 €	2,99 €	3,30 €	3,58 €
Mercredi matin	de 7h00 à 7h20	1:50	2,27 €	2,59 €	2,86 €	3,15 €	3,43 €
	de 7h20 à 7h50	1:30	1,86 €	2,12 €	2,34 €	2,58 €	2,81 €
	de 7h50 à 8h50	1:00	1,24 €	1,41 €	1,56 €	1,72 €	1,87 €
Mercredi midi	de 11h50 à 13h30	1:40	2,07 €	2,35 €	2,60 €	2,87 €	3,12 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3.50 €.

Pour les usagers qui ne relèvent pas du régime général d'allocations familiales, 0,54 € par heure seront facturés en plus.

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI ET VACANCES

Pour connaître le tarif de l'accueil de loisirs correspondant à votre situation (cf. tableau 5), référez vous au préambule qui explique le calcul du quotient familial. Les différents forfaits comprennent le goûter de l'après-midi.

L'accueil de loisirs est ouvert :

En période scolaire, le mercredi de 13h30 à 18h30.

Pendant les périodes de vacances scolaires, de 7h00 à 18h30.

Les **forfaits journée** sont proposés de 8h00 à 17h30.

Les **forfaits 1/2 journée** sont proposés de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de prendre le repas après ou avant.

Les **heures d'accueil complémentaire** de 7h00 à 8h00 ou de 17h30 à 18h30 sont facturées en supplément (cf. tableau 6).

Tab. 5 : Tarification - Accueil de loisirs

Régime	Lieu de résidence	Forfait	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Régime général	Blainville-sur-L'Eau	1/2 journée	4,05 €	4,55 €	5,06 €	5,56 €	6,07 €
		Journée	7,08 €	7,97 €	8,85 €	9,74 €	10,62 €
		Semaine	30,35 €	34,14 €	37,94 €	41,73 €	45,53 €
	Extérieur ¹	1/2 journée	5,94 €	6,45 €	6,96 €	7,46 €	7,97 €
		Journée	10,88 €	11,76 €	12,65 €	13,53 €	14,42 €
		Semaine	49,32 €	53,11 €	56,91 €	60,70 €	64,50 €
Non allocataires CAF	Blainville-sur-L'Eau	1/2 journée	6,21 €	6,71 €	7,22 €	7,72 €	8,23 €
		Journée	11,40 €	12,29 €	13,17 €	14,06 €	14,94 €
		Semaine	51,95 €	55,74 €	59,54 €	63,33 €	67,13 €
	Extérieur ¹	1/2 journée	8,10 €	8,61 €	9,12 €	9,62 €	10,13 €
		Journée	15,20 €	16,08 €	16,97 €	17,85 €	18,74 €
		Semaine	70,92 €	74,71 €	78,51 €	82,30 €	86,10 €

Tab. 6 : Accueil complémentaire - Accueil de loisirs

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 8h00	1:00	1,51 €	1,68 €	1,83 €	1,99 €	2,14 €
Soir	de 17h30 à 18h30	1:00	1,51 €	1,68 €	1,83 €	1,99 €	2,14 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3.50 €.

Pour les bénéficiaires des aides aux vacances de la CAF 2016, 3,80 € par jour ou 1,90 € par 1/2 journée sont à déduire.

(1) Pour les enfants extérieurs à Blainville-sur-l'Eau et Damelevières, une majoration est appliquée.